

## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

### ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018 RÉSOLUTION NO 217-07-2018

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES



Séance ordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **12 juin 2018** au Pavillon Wilson, à **19 h 30**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : Madame Nathalie Clermont, ainsi que messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos, Christian Thauvette et Michael Sarrazin, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Sont également présents Monsieur Michel Vaillancourt, directeur général et Madame Chantal Paquette, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

#### 1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et déclare la présente séance ouverte.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,  
Et résolu**

**QUE,**  
la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ à l'unanimité

#### 2. RÉTROSPECTIVE DES AFFAIRES DU MOIS DE MAI 2018

#### 3. VALIDATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse invite l'assistante-greffière à faire la lecture de l'ordre du jour et, par la suite, demande aux membres du conseil s'ils souhaitent ajouter des points. Les points seront ajoutés aux items respectifs, s'il y a lieu.

**183-06-2018**  
**Validation et adoption de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** la présente séance ordinaire a été transmise aux membres du conseil conformément à l'article 2, des alinéas 2.1, 2.2 et 2.3 du Règlement n° 335 «Règlement de régie interne du Conseil»;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,  
Et résolu**

**QUE,**  
le conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**184-06-2018**  
**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018**

**CONSIDÉRANT QUE**, suivant les dispositions de l'article 333, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 a été transmise aux membres du conseil dans les délais prescrits et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,  
Et résolu**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

Séance ordinaire du 12 juin 2018 ▲

**QUE,**

le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE**

**185-06-2018**

**Autorisation de signature. Modification de l'acte de cession de rues et servitude. Projet domiciliaire Léon-Giroux phase II. Promoteur 4409477 Canada inc.**

**ATTENDU QUE** la Ville et le promoteur désirent modifier la convention notariée le 1<sup>er</sup> décembre 2014 sous les minutes no 11162 devant Me Pierre Bougie, notaire;

**ATTENDU QUE** le promoteur cédait à la Ville pour la contribution pour fins de parc les lots 5 592 172 d'une superficie de 716,8 mètres carrés et 5 592 171 d'une superficie de 664,6 mètres carrés, tel qu'illustré au plan cadastral, dossier no f12409r3, minute 4197 le 12 septembre 2014 préparé par Éric Coulombe, arpenteur-géomètre;

**ATTENDU QUE** les parties désirent remplacer l'article 2.4 de la convention sous les minutes no 11162 et le remplacer par le texte suivant:

**2.4** Conformément aux dispositions du règlement de lotissement no URB 301. Le Promoteur s'engage à céder à la Ville en guise de contribution pour fins de parc le lot 5 592 177 d'une superficie de 2,820.1 mètres carrés, tel que décrit au plan cadastral, dossier no f12409r3, minute 4197 le 12 septembre 2014 préparé par Éric Coulombe, arpenteur-géomètre.

En remplacement des lots 5 592 172 d'une superficie de 716,8 mètres carrés et 5 592 171 d'une superficie de 664,6 mètres carrés, le promoteur 4409477 Canada inc. s'engage à verser une somme de 30 000 \$ en guise de quote-part à la Ville qui sera imputée au poste budgétaire de contribution pour fins de parc et servira à l'aménagement de parc dans ce secteur;

**ATTENDU QUE** la Ville désire modifier l'article 2.5.1 de ladite convention afin de remplacer le mot « des bolars » par le mot « des enseignes », étant donné que la pose de bolars n'est plus requise.

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,  
Et résolu**

**QUE,**

le conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville la modification de l'acte de convention dans le cadre du projet domiciliaire Léon-Giroux phase II avec le promoteur 4409477 Canada inc.;

**ET QUE,**

les frais et honoraires de l'acte de convention seront à la charge du Promoteur.

ADOPTÉE à l'unanimité

**186-06-2018**

**Désignation d'un représentant autorisé. Application du règlement no URB 303 sur les permis et certificats**

**ATTENDU QUE** le Conseil doit procéder à l'adoption d'une résolution désignant des représentants ayant les mêmes pouvoirs et devoirs que le Responsable de l'urbanisme afin de maintenir un service à la population en tout temps par la signature.

**ATTENDU QUE** Madame Caroline Dinardo, opératrice des usines du Service de traitement des eaux doit émettre à l'occasion des permis ou certificats pour le Service techniques relatifs aux règlements no 183-1 Règlement établissant une politique municipale pour le drainage pluvial des routes et no URB 303 Règlement sur les permis et certificats;

**POUR CES MOTIFS :**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

Séance ordinaire du 12 juin 2018 ▲

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil désigne Madame Caroline Dinardo, opératrice des usines du Service de traitement des eaux à titre de représentant autorisé intitulé : « autorité compétente » ayant les mêmes pouvoirs et devoirs que le Responsable du Service de l'urbanisme en regard de l'application, la surveillance et le contrôle du règlement no URB 303 sur les permis et certificats en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

**187-06-2018**

**Demande à Hydro-Québec et au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable sur la route 201 et le pont Mgr. Langlois**

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec a annoncé lors d'une rencontre le 15 mai 2018, à Châteauguay que les travaux en lien avec les barrages de Coteau-du-Lac sont prévus pour une période approximative de dix (10) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la piste cyclable fait partie de la route verte;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs actions promotionnelles ont été réalisées dans les derniers mois afin de promouvoir le réseau cyclable et ses interconnexions;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet récréotouristique de la région pour la période estivale passe considérablement par ce réseau cyclable;

**CONSIDÉRANT QUE** cette partie de la piste cyclable est l'unique voie d'interconnexion permanente à l'ouest de Montréal;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier actuel prône les saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la traverse en vélo sur le pont Mgr-Langlois est présentement une solution que les cyclistes empruntent tous les jours, et ce, sans moyens de sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Coteau-du-Lac reconnaît qu'il y a des normes de sécurité à respecter;

**VU** la recommandation du directeur général d'autoriser les différentes recommandations adressées à Hydro-Québec ainsi qu'au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,  
Et résolu**

**DE** recommander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'installation temporaire d'une piste cyclable de contournement selon l'une des options suivantes :

- **OPTION 1:** piste cyclable bidirectionnelle protégée par des glissières de sécurité de béton surmontées d'une barrière antidébris à partir du chemin d'accès Hydro-Québec, les sections en pont seraient plus étroites avec obligation des cyclistes de descendre du vélo. L'aménagement d'un petit chemin d'accès près de la bretelle de sortie vers le boulevard Bord-de-l'Eau pour rejoindre le tracé actuel. Une modification du marquage sur le boulevard Mgr-Langlois et une diminution des largeurs de voies. Le tout pourrait s'accompagner d'une diminution de la vitesse à 50 km/h à partir du chemin d'accès Hydro-Québec en direction Salaberry-de-Valleyfield considérant la diminution de largeur des voies de circulation; **OU**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

**Séance ordinaire du 12 juin 2018**

- **OPTION 2:** piste cyclable unidirectionnelle protégée par des glissières de sécurité de béton. Une modification du marquage sur le boulevard Mgr-Langlois et une diminution des largeurs de voies. L'implantation d'un système de contrôle à l'intersection du boulevard Mgr-Langlois et de la rue Cardinal par des feux de circulation temporaires. L'aménagement de l'accotement cyclable du boulevard Mgr-Langlois entre la rue Cardinal et le pont Mgr-Langlois (donc évitement de la zone identifiée comme ayant trop de mouvements commerciaux et industriels), le tout pourrait s'accompagner d'une diminution de la vitesse à 50 km/h à partir du chemin d'accès Hydro-Québec jusqu'à la rue Cardinal, et ce, dans les deux directions, considérant la diminution de largeur des voies de circulation; **OU**
- **DE** nous proposer d'autres solutions;

**DE** demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de nettoyer les accotements asphaltés des résidus d'abrasifs d'hiver afin de rendre plus sécuritaire la surface de roulement pour cycliste;

**DE** demander à Hydro-Québec d'agir à titre de porteur de dossier dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable sur la route 201 et le pont Mgr-Langlois;

**DE** recommander fortement à Hydro-Québec le report des travaux en lien avec les barrages de Coteau-du-Lac en 2019 en raison du court délai d'avis de fermeture de la piste cyclable;

**DE** demander à Hydro-Québec de procéder à une analyse de la faisabilité technique d'implanter une solution permanente afin de remédier aux différents travaux à venir sur les barrages de Coteau-du-Lac.

ADOPTÉE à l'unanimité

**188-06-2018**

**Nouveau mandat des représentants de la Ville de Coteau-du-Lac. Société d'habitation de Coteau-du-Lac**

**ATTENDU QUE** le conseil a nommé le conseiller Monsieur Michael Sarrazin et Madame Julie Ménard d'agir à titre de représentants au sein du conseil d'administration à la Société d'habitation de Coteau-du-Lac, en remplacement des élus sortant pour le reste du terme de leurs mandats, soit le 31 décembre 2017;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,  
Et résolu**

**QUE,**

le conseil nomme Monsieur Michael Sarrazin, conseiller municipal et Madame Julie Ménard, régisseur sports, loisirs et culture à agir à titre de représentants pour la Ville de Coteau-du-Lac au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation de Coteau-du-Lac;

**ET QUE,**

leurs mandats soient pour un terme de deux (2) ans, se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité

**189-06-2018**

**Demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal – volet amélioration de la sécurité aux passages à niveau**

**CONSIDÉRANT QUE**, le 1<sup>er</sup> mai 2018, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) a transmis à la Ville de Coteau-du-Lac une lettre mentionnant son intention de modifier le système d'avertissement du passage à niveau du chemin St-Emmanuel, situé au point milliaire 33.19 de la subdivision de Kingston;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistent à ajouter un détecteur à temps constant au système d'avertissement du passage à niveau;

**CONSIDÉRANT QUE** le CN estime le coût total à 315 000 \$, plus les taxes applicables, et que l'administration routière (Ville) assume 12,5 % du coût total;



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

**Séance ordinaire du 12 juin 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal, au volet « Amélioration de la sécurité aux passages à niveau »;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé la conseillère Madame Nathalie Clermont,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil autorise le directeur général à présenter, pour et au nom de la Ville de Coteau-du-Lac, une demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal, volet « Amélioration de la sécurité aux passages à niveau », pour les travaux que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada souhaite réaliser sur le chemin St-Emmanuel, au point milliaire 33.19 de la subdivision de Kingston.

ADOPTÉE à l'unanimité

**190-06-2018**

**Autorisation de signature. Convention pour la modification du système d'avertissement – passage à niveau du chemin St-Emmanuel, point milliaire 33.19**

**ATTENDU QUE** les parties envisagent de modifier le système d'avertissement existant, modification constante à ajouter un détecteur à temps constant (système d'avertissement), au passage à niveau croisant la voie publique du chemin St-Emmanuel, au point milliaire 33.19 de la subdivision de Kingston, dans la ville de Coteau-du-Lac;

**ATTENDU QUE** selon l'article 3 de la convention, 12,5 % du coût total associé à la modification du système d'avertissement sera assumé par l'administration routière (Ville);

**ATTENDU QUE** les frais d'entretien du système d'avertissement sont assumés dans une proportion de 50% par l'administration routière (Ville) et de 50% par le chemin de fer, soient 308 \$ par mois;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,  
Et résolu**

**QUE,**

le directeur général et l'assistante-greffière soient et sont désignés à signer la convention pour la modification du système d'avertissement au passage à niveau du chemin St-Emmanuel, au point milliaire 33.19.

ADOPTÉE à l'unanimité

**5.1. Gestion contractuelle**

**191-06-2018**

**Acceptation. Offre d'achat pour deux enseignes aux travaux publics et à la caserne**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a approuvé les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder les enseignes et les implantations proposées pour les bâtiments des travaux publics et de la caserne de la Ville de Coteau-du-Lac, par ses résolutions nos 100-03-2018 et 101-03-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu le 12 avril 2018 une soumission de la compagnie Phaneuf Design Graphique pour la fabrication de deux enseignes aux bâtiments des travaux publics et de la caserne et les installations, au montant de 12 465 \$ (taxes et bases de béton exclues);

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par la conseillère Nathalie Clermont,  
Et résolu**

**QUE,**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

**Séance ordinaire du 12 juin 2018**

le conseil accepte l'offre d'achat datée du 12 avril 2018 de la compagnie Phaneuf Design Graphique pour la fabrication de deux (2) enseignes aux bâtiments des travaux publics et de la caserne et les installations, d'un montant de 12 465 \$ (taxes et bases de béton exclues);

**ET QUE,**

le trésorier certifie de la disponibilité des crédits et que la somme soit imputée au fonds de roulement amortie sur trois (3) ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

**192-06-2018**

**Acceptation. Offre d'achat de système de pare-feu pour les réseaux informatiques de l'hôtel de ville et des usines de filtration et antivir**

**ATTENDU QUE** suite à la défectuosité du système de pare-feu de l'hôtel de ville et du routeur/pare-feu des usines de filtration, il y a lieu de procéder au remplacement;

**ATTENDU QU'**une demande a été envoyée à notre consultant Groupe Neotech afin de nous recommander une solution de remplacement efficace et moderne;

**ATTENDU QU'**après analyse la firme Groupe Neotech propose à la Ville d'acheter les produits avec la compagnie Watchguard et Kaspersky total Security, tel que décrit au tableau suivant :

COMPAGNIE	HÔTEL DE VILLE	USINES FILTRATION
Watchguard et Kaspersky total Security	10 195 \$ / achat 3 ans (taxes exclues)	6 490 \$ / achat 3 ans (taxes exclues)
Sophos	11 676 \$ / achat 3 ans (taxes exclues)	n/a

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil accepte la proposition de la firme Groupe Neotech pour l'achat des produits avec la compagnie Watchguard et Kaspersky total Security, au montant détaillé comme suit :

COMPAGNIE	HÔTEL DE VILLE	USINES FILTRATION
Watchguard et Kaspersky total Security	10 195 \$ / achat 3 ans (taxes exclues)	6 490 \$ / achat 3 ans (taxes exclues)

**ET QUE,**

le trésorier certifie de la disponibilité des crédits et que la somme de 10 195 \$ (plus les taxes applicables) soit imputée au poste budgétaire 02-13100-414 amortie sur 3 ans et la somme de 6 490 \$ (plus les taxes applicables) soit répartie aux postes budgétaires 02-41200-414 et 02-41202-414 amortie sur 3 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

**193-06-2018**

**Autorisation de signature. Offre de services financiers – Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges**

**ATTENDU QUE** l'offre de services financiers détenue avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges est échu depuis le 9 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** le trésorier a demandé à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges de procéder à l'analyse des caractéristiques propres de la Ville;

**ATTENDU QUE** la Caisse a soumis une offre de services financiers adaptée aux besoins réels de la Ville;



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

Séance ordinaire du 12 juin 2018 ▲

**ATTENDU QUE** le trésorier a analysé l'offre de services financiers proposée par la Caisse et recommande au Conseil d'accepter ladite offre;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil accepte l'offre de services financiers reçue de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges datée du 23 mai 2018, comme suit :

	PRIX
<b>INTÉRÊTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>SOLDE DES COMPTES :</b> Taux préférentiel de la Fédération des caisses Desjardins du Québec moins 1,60% variable en tout temps (ex. en date du 23 mai le taux est 3,45 %) ;</li><li>• <b>FINANCEMENT :</b> Taux préférentiel de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, variable en tout temps (ex. en date du 23 mai le taux est 3,45 %);</li></ul>
<b>FRAIS MENSUEL</b>	400 \$ / mois
<b>DURÉE DU CONTRAT</b>	1 <sup>er</sup> juin 2018 au 30 juin 2021

**ET QUE,**

le Conseil autorise la mairesse et le trésorier à signer pour et au nom de la Ville l'offre de services financiers avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges;

ADOPTÉE à l'unanimité

**5.2. Ressources humaines et structure administrative**

**194-06-2018**

**Dépôt. Rapport du mouvement de personnel municipal du 9 mai au 12 juin 2018**

**VU** l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

**VU** l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le rapport du mouvement de personnel municipal du 9 mai au 12 juin 2018 relatif aux embauches et au départ des employés municipaux est déposé aux membres du conseil municipal.

**195-06-2018**

**Fin d'emploi. Technicienne soutien administratif et à la taxation**

**ATTENDU QU'**à la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2016, le conseil a adopté la résolution no 445-12-2016 nominant Madame Danielle Déry au poste de technicienne soutien administratif et à la taxation;

**ATTENDU QUE** la période de probation de Madame Déry sera échu le 13 juin 2018;

**ATTENDU QUE** Madame Déry a démontré depuis sa nomination ses compétences et qualifications afin de bien remplir ses tâches;

**ATTENDU QUE** la Ville est en restructuration organisationnelle et que ce poste sera réévalué ultérieurement;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,  
Et résolu**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

**Séance ordinaire du 12 juin 2018**

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de Madame Danielle Déry à titre de technicienne soutien administratif et à la taxation, à compter du 21 août 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

**5.3. Procédures relatives aux règlements**

**196-06-2018**

**Adoption. Règlement d'emprunt no EMP 334 décrétant une dépense et un emprunt de 2 702 838 \$ pour des travaux de réfection de pavage et de drainage sur une partie du chemin du Fleuve dans les secteurs des rues des Abeilles et Saint-Emmanuel**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 avril 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 8 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt no EMP 334 nécessite seulement l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qu'en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* aucune tenue d'un registre n'est nécessaire pour ce règlement.

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,  
Et résolu**

**QUE,**

le conseil adopte le règlement d'emprunt no EMP 334 décrétant une dépense et un emprunt de 2 702 838 \$ pour des travaux de réfection de pavage et de drainage sur une partie du chemin du Fleuve dans les secteurs des rues des Abeilles et Saint-Emmanuel, tel que transmis.

ADOPTÉE à l'unanimité

**6. TRÉSORERIE :**

**6.1. Adoption des comptes payés**

**197-06-2018**

**Adoption des comptes payés – au 31 mai 2018**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,  
Et résolu**

**QUE,**

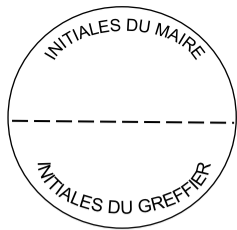
le Conseil approuve les **chèques du mois de mai 2018** et ce, tel que détaillé sur les listes des comptes payés (annexe A, A.1, A.2, A.3 et B) ;

<b>FONDS D'ADMINISTRATION :</b>	<b>MONTANT PAYÉ</b>
• Chèques payés pour le mois de mai 2018:	400 885.00 \$
• Salaires des pompiers pour le mois d'avril 2018:	14 883.53 \$
• Salaires versés pour le mois de mai 2018 :	141 218.56 \$
• Paiements par prélèvement bancaire pour le mois de mai 2018 :	262 686.04 \$
<b>FONDS DES RÈGLEMENTS</b>	
• Comptes déjà payés au 31 mai 2018:	0.00\$
<b>POUR UN TOTAL DES COMPTES PAYÉS :</b>	<b>819 673.13 \$</b>

**ET QUE,**

le Conseil autorise le trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.





**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

Séance ordinaire du 12 juin 2018 ▲

*Je, soussigné certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessous énumérées ont été projetées par le conseil ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce conseil à cette assemblée.*

  
Sylvain Bernard, CPA, CA., trésorier

ADOPTÉE à l'unanimité.

**6.2. Fonds de roulement**

**198-06-2018**  
**Approbation du tableau détaillé des immobilisations imputées au fonds de roulement pour l'année financière 2017**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté à la séance du Conseil du 12 décembre 2017 la résolution n° 411-12-2017 relative aux dépenses en immobilisations imputées au fonds de roulement pour l'année financière 2017;

**ATTENDU QUE** le trésorier recommande au Conseil de modifier ladite résolution afin que le total des dépenses en immobilisations imputées au fonds de roulement durant l'année financière 2017 soit mis à jour avec le total des dépenses réelles à ce jour, tel que décrit au tableau ci-dessous :

Description des immobilisations	Année amortie	Montant dépensé
Pompe 40HP	5	(11 932.12) \$
Pompe 40 HP (dépense réelle)	5	12 785.22 \$
Gyrophare Prosignal - Torrent TS3 -49" - Travaux Publics (va aller dans fonds de roulement 2018)	5	(3 108.65) \$
Line-X Boîte de camion 8' - Sylverado 2018 - Travaux Publics (nouvelle dépense)	5	689.85 \$
<b>GRAND TOTAL</b> (incluant les taxes applicables)		<b>(1 565.70) \$</b>

**ATTENDU QU'**il y a eu lieu de modifier la résolution no 36-02-2017 afin de déterminer la durée d'amortissement en immobilisations au fonds de roulement, tel que décrit ci-dessous :

Description des immobilisations	Année amortie
Camion Peterbilt Excellence - 10 roues Travaux Publics	7

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,  
ET résolu**

**QUE,**

le Conseil approuve les tableaux détaillés des immobilisations imputées au fonds de roulement de l'année financière 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**7.1. Dépôt du procès-verbal de réunion du Comité consultatif d'urbanisme**

**199-06-2018**  
**Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 6 juin 2018**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

**Séance ordinaire du 12 juin 2018**

Je Christian Thauvette, conseiller municipal dépose le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juin 2018.

**7.2. Demande d'acceptation de dérogation mineure seulement**

**200-06-2018**

**Acceptation. Demande de dérogation mineure seulement pour le 30 rue Darnis**

**CONSIDÉRANT QUE**, par la résolution CCU-2482-2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil d'approuver la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot 2 047 929 (30 rue Darnis) ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil endosse les recommandations du CCU et permet l'émission d'un permis visant à rendre conforme l'implantation du bâtiment principal sis au 30 rue Darnis, sur le lot 2 047 929;

**ET QUE,**

la dérogation permise est la suivante :

- Autoriser la marge de recul avant à 14,86 m au lieu de 15,24 m

ADOPTÉE à l'unanimité

**7.3. Demande d'acceptation de dérogation mineure et PIIA**

**201-06-2018**

**Acceptation. Demande de dérogation mineure et PIIA pour le 18 rue Léon-Giroux**

**CONSIDÉRANT QUE**, par la résolution CCU-2481-2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil d'approuver la demande de dérogation mineure et PIIA présentée par le propriétaire du lot 5 592 164 (18 rue Léon-Giroux) ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé le conseiller Monsieur Christian Thauvette,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil endosse les recommandations du CCU et permet l'émission d'un permis visant à autoriser l'implantation du bâtiment unifamiliale isolée à un (1) étage sis au 18 rue Léon-Giroux, sur le lot 5 592 164;

**ET QUE,**

la dérogation permise est la suivante :

- Autoriser une largeur de garage de 75% de la largeur du bâtiment principal, soit 4,45 m alors que le règlement n'autorise pas d'excéder 70% de la largeur du bâtiment principal, soit 4,16 m

ADOPTÉE à l'unanimité

**202-06-2018**

**Acceptation. Demande de dérogation mineure et PIIA pour le 40 rue Besner**

**CONSIDÉRANT QUE**, par la résolution CCU-2472-2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil d'approuver la demande de dérogation mineure et PIIA présentée par le propriétaire du lot 2 045 119 (40 rue Besner) ;



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

Séance ordinaire du 12 juin 2018 ▲

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé le conseiller Monsieur Christian Thauvette,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil endosse les recommandations du CCU et permet l'émission d'un permis visant à permettre l'implantation et la construction d'un bâtiment trifamiliale sis au 40 rue Besner, sur le lot 2 045 119;

**ET QUE,**

la dérogation permise est la suivante :

- Permettre des cases de stationnement en cour avant.

ADOPTÉE à l'unanimité

**7.4. Demande d'approbation de PIIA seulement**

**203-06-2018**

**Approbation. Demande de PIIA seulement pour le 105, rue Théophile-Brassard (remise)**

**CONSIDÉRANT QUE,** par la résolution CCU-2483-2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté par le propriétaire de l'immeuble sis au 105 rue Théophile-Brassard;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil endosse la recommandation du CCU et accorde le plan d'implantation et d'intégration du propriétaire du lot 3 850 427, dont l'adresse civique est le 105 rue Théophile-Brassard;

**ET QUE,**

la construction et l'implantation projetée de la remise, rencontrent les critères et objectifs du règlement sur le PIIA 122-1.

ADOPTÉE à l'unanimité

**204-06-2018**

**Approbation. Demande de PIIA pour le 30 rue de l'Acier (stationnement)**

**CONSIDÉRANT QUE,** par la résolution CCU-2484-2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté par le propriétaire de l'immeuble sis au 30 rue de l'Acier;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil endosse la recommandation du CCU et accorde le plan d'implantation et d'intégration du propriétaire du lot 3 203 084, dont l'adresse civique est le 30 rue de l'Acier;

**ET QUE,**

la construction et l'implantation projetée du stationnement, rencontrent les critères et objectifs du règlement sur le PIIA 122-6.

ADOPTÉE à l'unanimité

**8. SERVICES DU GÉNIE ET DE LA VOIRIE**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

Séance ordinaire du 12 juin 2018 ▲

AUCUN SUJET

**9. CULTURE ET LOISIRS**

**205-06-2018**

**Acceptation. Demande aide financière élite sportive – ski alpin**

**ATTENDU QUE** la Politique d'aide élite sportive adoptée le 11 octobre 2016;

**ATTENDU QU'**une demande d'aide financière a été reçue le 14 mai 2018 d'une jeune athlète Coteaulacoise **Mariane Tétreault** qui pratique le sport de ski alpin niveau provincial depuis plus de 6 ans dans le cadre de sa participation aux provinciaux U16 ayant eu lieu à l'Anse St-Jean au Saguenay en février dernier;

**ATTENDU QUE** la demande répond à toutes les spécifications décrites à ladite Politique;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil accepte la demande d'aide financière de cent dollars (100\$) pour la participation de Marianne Tétreault aux provinciaux U16 ayant eu lieu à l'Anse St-Jean au Saguenay en février dernier;

**ET QUE,**

le trésorier certifie de la disponibilité des crédits au code budgétaire 02 19300 996.

ADOPTÉE à l'unanimité

**206-06-2018**

**Acceptation. Demande aide financière élite sportive – natation**

**ATTENDU QUE** la Politique d'aide élite sportive adoptée le 11 octobre 2016;

**ATTENDU QU'**une demande d'aide financière a été reçue le 14 mai 2018 d'une jeune athlète Coteaulacoise **Éloïse Charlebois** qui pratique le sport de natation niveau provincial depuis plus de 5 ans dans le cadre de sa participation à plusieurs compétitions de niveau provincial s'étant déroulés en novembre, février et avril dernier à Saint-Jean-sur-le-Richelieu, LaSalle et Saint-Jérôme;

**ATTENDU QUE** la demande répond à toutes les spécifications décrites à ladite Politique;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil accepte la demande d'aide financière de soixante-quinze (75\$) pour la participation de Éloïse Charlebois dans le cadre de sa participation à plusieurs compétitions de niveau provincial s'étant déroulées en novembre, février et avril dernier à Saint-Jean-sur-le-Richelieu, LaSalle et Saint-Jérôme;

**ET QUE,**

le trésorier certifie de la disponibilité des crédits au code budgétaire 02 19300 996.

ADOPTÉE à l'unanimité

**207-06-2018**

**Acceptation. Demande aide financière élite sportive – hockey**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

**Séance ordinaire du 12 juin 2018** ▲

**ATTENDU QUE** la Politique d'aide élite sportive adoptée le 11 octobre 2016;

**ATTENDU QU'**une demande d'aide financière a été reçue le 14 mai 2018 d'un jeune athlète Coteaulacois **Charles Tétreault** qui pratique le sport de hockey depuis plus de 3 ans dans le cadre de sa participation aux régionaux 2017-2018 s'étant déroulé en avril dernier à Deux-Montagnes;

**ATTENDU QUE** la demande répond à toutes les spécifications décrites à ladite Politique;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil accepte la demande d'aide financière de soixante-quinze (75\$) pour la participation de Charles Tétreault dans le cadre de sa participation aux régionaux 2017-2018 s'étant déroulé en avril dernier à Deux-Montagnes;

**ET QUE,**

le trésorier certifie de la disponibilité des crédits au code budgétaire 02 19300 996.

ADOPTÉE à l'unanimité

**208-06-2018**

**Acceptation. Demande aide financière élite sportive – équipes de cheerleading**

**ATTENDU QUE** la Politique d'aide élite sportive adoptée le 11 octobre 2016;

**ATTENDU QU'**une aide financière a été demandée le 14 mai 2018 pour la participation de seize athlètes de Coteaulacois représentant la région dans le cadre du championnat national de cheerleading ayant eu lieu à Niagara Falls en avril dernier;

**ATTENDU QUE** la demande répond à toutes les spécifications décrites à ladite Politique;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil accepte la demande d'aide financière de quatre-vingt-treize dollars et soixante-quinze cents (93,75\$) à chacune des participantes de l'équipe de cheerleading « Les Pionniers » pour leur participation au championnat national de cheerleading ayant eu lieu à Niagara Falls en avril dernier, soit :

- Magalie Allard;
- Éloïse Boisvert;
- Justine Chabot-Cécylre;
- Élodie et Eve-Marie Girard;
- Mélisandre Hébert
- Molly Lévesque;
- Sarah-Maude Paradis;
- Ève Provencal;
- Angelina Richard-Lavoie;
- Naomy Roy;
- Maude Séguin;
- Angélique St-Martin;
- Jade et Megan Tremblay;
- Elisabeth Trifiro;

**ET QUE,**

le trésorier certifie de la disponibilité des crédits au code budgétaire 02 19300 996.

ADOPTÉE à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

Séance ordinaire du 12 juin 2018 ▲

**209-06-2018**

**Demande d'aide financière. Sports fédérés pour l'année 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la « Politique des activités hors territoire – sports fédérés » prévoit le remboursement d'un pourcentage de l'inscription aux activités admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le remboursement maximum d'une inscription aux activités admissibles est de 100 \$ par individu par année;

**CONSIDÉRANT QUE** le remboursement par individu tient en compte les montants déjà versés durant l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste de remboursements pour l'année 2017-2018 a été déposée et que le Service des loisirs et vie communautaire recommande à ce que les remboursements soient faits aux résidents selon la liste jointe en annexe;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil autorise le versement 4 264,71 \$ pour l'inscription des enfants de Coteau-du-Lac pour l'année 2017-2018;

**ET QU',**

en vertu de l'article 11 du Règlement n° 312, le trésorier certifie de la disponibilité des crédits au code budgétaire 02-701 72 996.

ADOPTÉE à l'unanimité

**210-06-2018**

**Bourses dans le cadre de la « Fête Familiale 2018 » et « Tournoi de pêche 2018 »**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la Fête Familiale tenue les 2 et 3 juin 2018 les bourses suivantes ont été remises comme suit :

• **Gagnants du tournoi de jeux vidéos:**

🏆 1ere position – 300 \$ : Monsieur Marc-Antoine Hébert de Salaberry-de-Valleyfield;

🏆 2e position – 200 \$ : Monsieur Frédéric Fecteau de Salaberry-de-Valleyfield;

🏆 3e position – 100 \$ : Monsieur Mikaël Labrecque de Coteau-du-Lac;

**ATTENDU QUE** dans le cadre du tournoi de pêche tenu le 9 juin 2018 les bourses suivantes ont été remises comme suit :

• **Gagnants du tournoi de pêche:**

**Groupe 8 ans et moins :**

🏆 1ere position – 150 \$ : Antoine Gauthier de Coteau-du-Lac;

🏆 2e position – 100 \$ : Benjamin Laniel de Coteau-du-Lac;

🏆 3e position – 50 \$ : William Laniel de Coteau-du-Lac;

**Groupe 9 à 14 ans :**

🏆 1ere position – 150 \$ : Mollie Mundry de Rivière-Beaudette;

**Groupe 15 ans et plus :**

🏆 1ere position – 150 \$ : Audrey Arsenault de Coteau-du-Lac;

🏆 2e position – 100 \$ : Marc Besner de Coteau-du-Lac;

🏆 3e position – 50 \$ : René Bégin de Coteau-du-Lac.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,  
Et résolu**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018  
RÉSOLUTION NO 217-07-2018**

Séance ordinaire du 12 juin 2018 ▲

**QUE,**

soit ratifiée la dépense de 1 350 \$ pour l'attribution des bourses attribuées dans le cadre de la Fête familiale et du tournoi de pêche 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

**10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

AUCUN SUJET

**11. TRAVAUX PUBLICS**

AUCUN SUJET

**12. AUTRES SUJETS**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont d'autres sujets qu'ils aimeraient discuter.

Le conseiller Monsieur Christian Thauvette désire discuter concernant les escaliers d'extérieur du pavillon Wilson qui doivent être réparés.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse donne la parole aux gens afin qu'ils puissent adresser leur question.

Les citoyens ont posé les questions suivantes aux membres du conseil :

- Piste cyclable passage sur le pont Mgr. Langlois;
- Explication sur les deux (2) enseignes;
- Réparation du pont St-Emmanuel;
- Est-ce que vous prévoyez faire des travaux d'aqueduc dans le secteur rue Séguin?
- Vérifier l'écoulement d'eau dans le secteur de la rue Pivoine?
- Aimerais avoir deux (2) terrains supplémentaires pour le Pickel-ball;
- Chemin St-Emmanuel dans le secteur de l'école primaire n'est pas trop sécuritaire;
- Prolongement du trottoir chemin St-Emmanuel;
- Le parc Gaspard (secteur rue Juillet) n'est pas sécuritaire pour les jeunes enfants, il manque une clôture couper l'accès à l'autoroute;

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**211-06-2018  
Levée de la séance ordinaire du 12 juin 2018**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,  
Et résolu**

**QUE,**

la séance ordinaire du 12 juin 2018 soit et est levée à 21 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité

**VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

*(s) Andrée Brosseau*

\_\_\_\_\_  
Andrée Brosseau  
Mairesse

*(s) Chantal Paquette*

\_\_\_\_\_  
Chantal Paquette  
Assistante-greffière